CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni le lundi 3 juillet 20 H 30, Maison de l'Enfance à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

23-071 Budget Commune / Réalisation d'un emprunt

Monsieur RAMBAUD ne participe pas au vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser auprès de la banque postale, un emprunt de 925 000 € avec les caractéristiques suivantes :

  Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

  -Score Gissler : 1A

  -Montant du contrat de prêt : 925 000 €

  -Durée : 20 ans et 7 mois

  -Objet : financer les travaux et la transformation du pôle culturel

Phase de mobilisation

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée : 6 mois, soit du 29/08/2023 au 29/02/2024

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe.

Montant minimum de versement : 15 000,00 EUR

Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +1,24 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'intérêts : périodicité mensuelle

Tranche obligatoire à taux fixe du 29/02/2024 au 01/03/2044

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 29/02/2024 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant : 925 000,00 EUR

Durée d'amortissement : 20 ans et 1 mois

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,88 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt (soit 925 €)

Commission de non-utilisation : 0,10 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec la banque postale, et à mandater les sommes correspondantes.

23-072 Planète Jeunes / Grille tarifaire accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 abstentions de MOREAU Marie-Claude ayant donné pouvoir à BUGEL Dominique, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **FIXE** comme suit les tarifs de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire à compter du 1er septembre 2023 :

TARIFS Accueil de Loisirs Périscolaire Matin et Soir Site de l'école Anita Conti rue Georges Durand						
Quotient Familial	**0-500**	**501-700**	**701-900**	**901-1200**	**1201-1500**	**1501 et +**
Tarif au 1/4 d'heure	**0,42 €**	**0,43 €**	**0,44 €**	**0,45 €**	**0,46 €**	**0,47 €**
Goûter	**0,55 €**					

TARIFS Accueil de Loisirs Mercredis - Petites et Grandes Vacances Site de la Maison de L'Enfance								
Habitants de la Ferrière	**Quotient familial**		**0-500**	**501-700**	**701-900**	**901-1200**	**1201-1500**	**1501 et +**
	A l'heure	1h	1,00 €	1,30 €	1,58 €	2,05 €	2,10 €	2,15 €
	Journée avec repas	8h	8,00 €	10,40 €	12,64 €	16,43 €	16,80 €	17,20 €
	Demi-journée avec repas	5h	5,00 €	6,50 €	7,90 €	10,25 €	10,50 €	10,75 €
	Demi-journée sans repas	3h	3,00 €	3,90 €	4,74 €	6,15 €	6,30 €	6,45 €
	Péricentre	½ heure	0,50 €	0,65 €	0,79 €	1,03 €	1,05 €	1,08 €
Hors Commune	**Quotient familial**		**0-500**	**501-700**	**701-900**	**901-1200**	**1201 et +**	**1501 et +**
	A l'heure	1h	3,09 €	3,13 €	3,18 €	3,23 €	3,27 €	3,32 €
	Journée avec repas	8h	24,68 €	25,06 €	25,44 €	25,82 €	26,19 €	26,57 €
	Demi-journée avec repas	5h	15,45 €	15,65 €	15,90 €	16,15 €	16,35 €	16,60 €
	Demi-journée sans repas	3h	9,27 €	9,39 €	9,54 €	9,69 €	9,81 €	9,96 €
	Péricentre	½ heure	1,55 €	1,57 €	1,59 €	1,62 €	1,64 €	1,66 €

23-073 Restauration centrale / Fixation du prix des repas de l'école publique Anita Conti et de l'accueil de loisirs Planète Jeunes

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 abstentions de MOREAU Marie-Claude ayant donné pouvoir à BUGEL Dominique, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **FIXE** comme suit le prix des repas de l'école publique Anita Conti et de l'accueil de loisirs Planète Jeunes à compter du 1er septembre 2023 :

Ecole Publique Anita Conti	3,76 €
Accueil de loisirs	3,89 €

- **APPROUVE** la participation financière aux frais communs de la restauration centrale de 0,38 €/par repas à l'EHPAD.
- **PRECISE** que le prix du repas est compris dans le prix de la journée pour l'accueil de loisirs Planète Jeunes.

23-074 Convention Territoriale Globale (CTG) 2022/2026 / Avenant n°1 - Schéma de coopération

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 du territoire de l'intercommunalité de La Roche-sur-Yon Agglomération, intégrant notamment le schéma de coopération CTG,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier, à savoir notamment l'avenant n°1 de la convention CTG ainsi que la convention dite « Pilotage du projet de territoire » avec la CAF en lien avec le schéma de coopération CTG.

23-075 Convention de mise à disposition de locaux avec l'association « La Ferrière Patrimoine »

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à intervenir avec l'association « La Ferrière Patrimoine ».
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires.
- **INDIQUE** que la convention sera annexée à la présente délibération.

23-076 Convention de mise à disposition de locaux pour l'association « Les Espadrilles »

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à intervenir avec l'association LES ESPADRILLES.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires.
- **INDIQUE** que la convention sera annexée à la présente délibération.

23-077 Programme d'amélioration de la voirie communale 2023-2027 / Résultat de la consultation

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir :

ENTREPRISE	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
COLAS 21, bd Joseph Cugnot CS 80039 85001 LA ROCHE SUR YON Cedex	/	600 000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à bon de commandes mono attributaire à intervenir avec l'entreprise COLAS pour une durée de 1 an renouvelable trois fois à compter de la notification ainsi que toutes pièces relatives à ces décisions, pour un montant annuel estimé à 600 000,00 € HT.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-078 Déconstruction des bâtiments communaux / Avenant n°1 au marché avec l'entreprise CHARIER TP

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 avec l'entreprise CHARIER TP
  - Travaux en moins-value :

Modification de la reprise en sous œuvre du mur mitoyen de l'ancien « garage Vernageau » pour un montant de 2 460,00 € HT et 2 952,00 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 qui porte le montant total du marché à la somme de 294 607,50 € HT soit 353 529,00 € TTC
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-079 Lotissement « Les Hauts de la Pironnière » / Modification du permis d'aménager

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager modificatif du lotissement « Les Hauts de la Pironnière » afin de modifier la surface des lots et le plan de clôtures.

23-080 Lotissement « Les Hauts de la Pironnière » / Dénomination de la voie du lotissement

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la dénomination de la voie du lotissement « Les Hauts de la Pironnière » comme suit (cf plan en annexe) :
  - Rue de l'Améthyste

23-081 ZAC du Plessis / Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux pour l'aménagement du secteur 3

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'aménagement du secteur 3 de la ZAC du Plessis pour une enveloppe financière prévisionnelle des travaux d'aménagement prévus sous maitrise d'ouvrage communale estimée à la somme de 880 000 € HT.
- **APPROUVE** le lancement de la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre.
- **APPROUVE** le lancement des différentes procédures de consultation pour les autres intervenants (à l'exclusion des consultations en vue de l'attribution des marchés de travaux).
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget, annexe 2023 "ZAC du Plessis" aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-082 Chemin des Rouches / Vendée Eau - Convention pour l'extension du réseau d'eau potable

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes la convention proposée par Vendée Eau pour l'extension du réseau d'eau potable Chemin des Rouches d'un montant de participation de 2 034,46 € HT et 2 441,35 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-083 Food trucks / Règlement d'accueil des commerçants ambulants de type « Food truck » et fixation de la redevance d'occupation du domaine public

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Règlement d'accueil des commerçants ambulants de type « Food truck ».
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 15 € par occupation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondant au paiement de la redevance d'occupation du domaine public et à signer tout document relatif à ce dossier.

23-084 Accueil de cirques / Fixation du tarif

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 50 € par jour.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondant au paiement de la redevance d'occupation du domaine public et à signer tout document relatif à ce dossier.

23-085 Personnel / Mise à jour du tableau des effectifs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression des postes suivants :

- suppression d'un grade Adjoint Technique Territorial principal de 1ère classe à temps complet
- création d'un grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet
- création d'un grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet